|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/4-F** |
|  | **22 avril 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications | |
| Partenariats et mobilisation des ressources à l'UIT-D | |
|  | |
| **Résumé:**  La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) a mis en lumière l'importance des partenariats et de la mobilisation des ressources. Le présent document rend compte des activités relatives aux partenariats et à la mobilisation des ressources menées en 2023.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.  **Références:**  Paragraphes 3.1 et 3.3 du Plan d'action de Kigali  Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022)  Déclaration de la CMDT-22 | |

# 1 Considérations générales

La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) a reconnu l'importance de la mobilisation des ressources et de la coopération internationale, qui font l'objet d'une nouvelle Priorité de l'UIT-D et d'un catalyseur du Plan d'action de Kigali: "Cette priorité vise essentiellement à mobiliser et à attirer des ressources, ainsi qu'à encourager la coopération internationale sur les questions de développement des télécommunications/TIC. Elle s'appuie sur une approche transversale, consistant à mettre à disposition des ressources et à encourager la coopération internationale, en vue d'obtenir des résultats pertinents au niveau mondial. Il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue aux besoins des pays en développement, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies ou vulnérables" (Plan d'action de Kigali).

Aux termes de la Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022), intitulée "Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées et coopération en la matière", le Directeur du BDT est chargé "de veiller à ce que le BDT facilite la participation active des organisations régionales ou sous-régionales de télécommunication aux différentes phases de la gestion des projets élaborés par l'UIT, ainsi qu'à la mise en place de partenariats et à la mobilisation de ressources, en vue de promouvoir efficacement la mise en œuvre des initiatives régionales".

# 2 Objectif stratégique des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'UIT-D

Conformément aux résultats de la CMDT-22, l'objectif est de faciliter, de développer et de renforcer les partenariats et la collaboration internationale avec le plus large éventail possible de partenaires des pays développés comme des pays en développement, afin de renforcer la coordination et l'échange de compétences et de mobiliser davantage de ressources pour mettre en œuvre les programmes, les activités et les initiatives régionales en vue de parvenir au développement durable.

# 3 Partenariats et résultats des activités de mobilisation des ressources en 2023

En 2023, grâce aux efforts concertés des membres et des partenaires de l'UIT, et également grâce à l'action du personnel du BDT, sur le terrain et au siège de l'Union, le BDT a conclu 87 accords, dont 52 prévoient des contributions financières dont le montant s'élève à environ 23,9 millions USD, ventilé comme suit:

La liste des accords conclus par le BDT est disponible dans le Document [TDAG24/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-INF-0001/fr).

Parmi les partenaires du BDT ayant signé un ou plusieurs accords de partenariat avec ou sans contributions financières en 2023, 50% étaient des États Membres, 27% des Membres du Secteur de l'UIT-D, 15% des établissements universitaires et 8% des organisations régionales ou internationales, selon les catégories de membres de l'UIT[[1]](#footnote-1).

Les partenaires avec lesquels le BDT a signé des accords prévoyant une contribution financière, de divers types, se répartissent comme suit:

En 2023, les contributions financières les plus élevées provenaient des dix partenaires de financement du BDT énumérés dans le tableau ci-après. La liste complète est disponible dans le Document [TDAG24/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-INF-0001/fr).

|  |  |
| --- | --- |
| Partenaire | Contribution financière convenue  (en dollars USD à la date de signature) |
| Commission européenne | 12,74 millions USD |
| Huawei Technologies Co., Ltd. | 1,52 million USD |
| Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH | 1,43 million USD |
| Département des infrastructures, des transports, du développement régional, des communications et des arts (Australie) | 0,92 million USD |
| Agence norvégienne de développement international | 0,92 million USD |
| Commission des communications, de l'espace et des technologies (Royaume d'Arabie saoudite) | 0,77 million USD |
| Ministère des affaires intérieures et des communications (Japon) | 0,73 million USD |
| Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni | 0,54 million USD |
| Qualcomm | 0,30 million USD |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 0,30 million USD |

Les graphiques ci-dessous indiquent la répartition par région et par priorité thématique de l'UIT-D des accords signés par le BDT avec des partenaires en 2023:

Les graphiques ci-dessous donnent une comparaison en ce qui concerne le nombre d'accords signés et les contributions financières convenues pour 2022 et 2023:

# 4 Principales mesures et principaux résultats

Les incidences des travaux du BDT financés conjointement avec des partenaires sont présentées dans la série des exemples de réussite disponibles à l'adresse [https://www.itu.int/itu‑d/sites/digital-impact-unlocked/all-stories/2024-edition/](https://www.itu.int/itud/sites/digital-impact-unlocked/all-stories/2024-edition/).

On trouvera ci-après quelques-unes des mesures prises pour renforcer les partenariats et la mobilisation de ressources:

– **Cultiver/renforcer les relations avec les partenaires existants**: les partenaires du BDT sont de différents types (entités gouvernementales, institutions de financement (y compris les banques régionales de développement), organisations internationales et régionales, entités du secteur privé, organisations du système des Nations Unies, établissements universitaires, etc.), issus de pays en développement comme de pays développés. Ils partagent leur expérience et leurs compétences spécialisées et contribuent financièrement à la mise en œuvre de programmes, d'activités et d'initiatives en faveur du développement durable[[2]](#footnote-2). Étant donné qu'une relation de qualité, fondée sur la confiance et le respect, est essentielle pour la réussite de partenariats et la mobilisation de ressources et que l'instauration d'une telle relation se fait au fil du temps, le BDT s'emploie tout particulièrement à entretenir des relations avec ses partenaires de longue date, notamment ceux présentés dans le Document [TDAG 24/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-INF-0001/fr).

– **Dialoguer avec de nouveaux partenaires potentiels**: le BDT, même s'il accorde une attention particulière à la nécessité de favoriser les relations avec les partenaires existants et à faire en sorte que ces relations soient durables, reconnaît également qu'il est important d'élargir et de diversifier le nombre de ses partenaires, en menant à bien des activités destinées à renforcer la communication et des campagnes de communication bien ciblées auprès des nouveaux partenaires potentiels. Pour ce faire, et dans le cadre d'une approche stratégique, le BDT a établi une cartographie et des profils de plusieurs partenaires potentiels, et a contacté ces entités, afin de mieux faire connaître l'UIT/le BDT, d'identifier des synergies et d'examiner des possibilités de partenariat.

– **Renforcer la collaboration avec les institutions du système des Nations Unies**: le BDT continue de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, afin d'améliorer sa visibilité, notamment en ce qui concerne le rôle unique que joue l'UIT en tant qu'organisation chef de file dans le domaine des télécommunications/TIC, de renforcer les synergies et l'échange de connaissance, de trouver de nouveaux financements et davantage de ressources et de tirer parti du pouvoir mobilisateur du multilatéralisme. Le fait de travailler en étroite coordination avec les autres institutions apparentées du système des Nations Unies offre au BDT de nouvelles possibilités d'accéder à des financements pour la mise en œuvre de projets communs aux niveaux national, régional et mondial, en vue de la réalisation du Programme 2030.

Ces mesures ont contribué à accroître de manière significative les contributions financières convenues du BDT en 2023 à l'appui de la mise en œuvre de projets, programmes et initiatives dans le domaine du développement aux niveaux national, régional et mondial.

# 5 Marche à suivre

Le BDT remercie et salue ses partenaires de longue date, ainsi que ses nouveaux partenaires, qui permettent de soutenir la mise en œuvre des projets, des programmes et des initiatives aux niveaux national, régional et mondial. Le BDT continuera de développer et de promouvoir des partenariats avec diverses parties prenantes, qu'il s'agisse des États Membres, des institutions du système des Nations Unies, des banques de développement, du secteur privé ou des entreprises.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [https://www.itu.int/itu-d/sites/partnerships/](https://www.itu.int/itu-d/sites/partnerships/home/partnerships/#/fr) [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.itu.int/en/ITU-D/MembersPartners/Pages/Partners/List-of-Partners.aspx> [↑](#footnote-ref-2)